

L'an deux mil vingt et un, le six octobre, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le 27/09/2021, se sont réunis en mairie d'ANTOINGT, sous la Présidence de M. GONTHIER Emmanuel, Maire.

**Conseillers présents** : GONTHIER Emmanuel, JACOB Claude, TARAGNAT Nathalie, TREMOUILLER Franck, FIGUEIREDO Analio, CROS Hervé, RABY Sylvie, TERRANOVA Philippe, SOUILLER Nicole.

**Conseillers absents** : POJOLAT Romain, GERARD Francine.

**Secrétaire de séance** : Franck TREMOUILLER.

**Délibération n°1** : Validation du rapport définitif de la CLECT de l'Agglo Pays d'Issoire du 29.06.2021

Vu l'arrêté préfectoral n°16-02779, en date du 6 décembre 2016, portant création de la communauté d'agglomération Agglo du Pays d'Issoire (API) au 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;

Vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts ;

Considérant le périmètre des charges transférées au 1<sup>er</sup> janvier 2021, résultant des nouveaux statuts communautaires, arrêté par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

Vu le rapport définitif de la CLECT d'API du 29.06.2021 ;

Le Conseil Municipal réuni en séance publique,

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide le rapport définitif de la CLECT d'API du 29.06.2021, statuant sur le poids des charges transférées au 1<sup>er</sup> janvier 2021, rapport joint en annexe à la présente ;
- Prend acte de la notification de cette décision à Monsieur le Président d'API.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits, et ont, les membres présents, signé au registre.



Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Emmanuel GONTHIER